

# 85 MILLIONS D'EUROS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JUNIORS

Les recettes de la Ligue des champions de l'UEFA profitent également aux clubs de première division qui ne participent pas à la compétition. Un peu plus de 85 millions d'euros des recettes de la Ligue des champions pour la saison 2014-15 sont redistribués à ces clubs pour être affectés au développement du secteur juniors ou à des programmes touchant la communauté locale.

Les 85 millions d'euros seront distribués par l'intermédiaire des ligues professionnelles ou des associations nationales.

Pour les paiements, les associations sont réparties en deux catégories :

- les associations qui ont eu des participants à la phase de groupes de la Ligue des champions 2014-15 (71,1 millions d'euros) ;
- les associations qui n'ont pas eu de participants à la phase de groupes de Ligue des champions 2014-15 (11 millions d'euros).

La première catégorie comprend 18 associations nationales, qui recevront chacune au minimum 570 000 euros, à savoir un montant identique à celui de l'année dernière. La seconde catégorie comprend les 36 autres associations nationales, qui recevront chacune au minimum 280 000 euros, ce qui correspond également au même montant que celui de l'année dernière.

Les sommes distribuées varient en fonction de la valeur des marchés TV nationaux des associations membres.

Un paiement supplémentaire (2,9 millions d'euros au total) est effectué aux 19 associations nationales représentées dans les matches de barrage.

En principe, l'argent devrait être partagé à parts égales entre tous les clubs concernés dans chaque ligue ou association. Toutefois, ces sommes étant destinées au développement du secteur junior ou à des projets communautaires locaux, un club doit disposer d'un programme de développement des juniors qui réponde aux exigences stipulées dans le manuel national sur la procédure d'octroi des licences aux clubs approuvé par l'UEFA.

Toute exception à cette règle doit être approuvée par l'UEFA, à laquelle les ligues et les associations doivent fournir une information détaillée sur les versements effectués. ●

## Versements aux associations nationales représentées dans la phase de groupes

Saison 2014-15	Matches de barrage		Total €
Italie	13 854 585	152 630	14 007 215
Angleterre	13 605 114	152 630	13 757 744
Espagne	11 582 612	152 630	11 735 242
France	9 934 317	152 630	10 086 947
Allemagne	9 087 895	152 630	9 240 525
Grèce	2 098 235		2 098 235
Russie	1 781 940	152 630	1 934 570
Pays-Bas	1 652 750		1 652 750
Turquie	1 336 455	152 630	1 489 085
Portugal	1 185 881	152 630	1 338 511
Suède	1 006 796	152 630	1 159 426
Belgique	570 000	152 630	722 630
Bulgarie	570 000	152 630	722 630
Belarus	570 000	152 630	722 630
Chypre	570 000	152 630	722 630
Slovénie	570 000	152 630	722 630
Suisse	570 000		570 000
Ukraine	570 000		570 000
<b>TOTAL</b>	<b>71 116 580</b>	<b>2 136 820</b>	<b>73 253 400</b>

## Versements aux associations nationales non représentées dans la phase de groupes

Saison 2014-15	Matches de barrage		Total €
Danemark	437 143	152 630	589 773
Écosse	397 926	152 630	550 556
Roumanie	348 489	152 630	501 119
Norvège	480 252		480 252
Autriche	309 203	152 630	461 833
Slovaquie	282 893	152 630	435 523
Pologne	409 330		409 330
République d'Irlande	314 697		314 697
Hongrie	308 821		308 821
Serbie	307 952		307 952
République tchèque	300 512		300 512
Croatie	299 121		299 121
Israël	299 121		299 121
Bosnie-Herzégovine	289 526		289 526
Finlande	289 144		289 144
Malte	287 927		287 927
Albanie	286 953		286 953
Kazakhstan	286 724		286 724
Islande	286 466		286 466
ARY de Macédoine	283 685		283 685
Azerbaïdjan	283 477		283 477
Monténégro	282 795		282 795
Lituanie	282 781		282 781
Géorgie	282 663		282 663
Lettonie	280 695		280 695
Moldavie	280 487		280 487
Arménie	280 452		280 452
Luxembourg	280 417		280 417
Estonie	280 348		280 348
Andorre	280 000		280 000
Îles Féroé	280 000		280 000
Gibraltar	280 000		280 000
Liechtenstein	280 000		280 000
Irlande du Nord	280 000		280 000
Saint-Marin	280 000		280 000
Pays de Galles	280 000		280 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 000 000</b>	<b>763 150</b>	<b>11 763 150</b>



Le développement des juniors est l'objectif prioritaire des paiements de solidarité.